

**Exercice – Exercice – Exercice**

**Communiqué de presse**

**Paris, le 15 octobre 2025**

**En raison des fortes crues et inondations qui touchent la région Ile-de-France depuis plusieurs heures, la CCI Paris Ile-de-France annonce l’ouverture d’une cellule de crise en soutien aux entreprises et commerçants impactés par ces intempéries de haute intensité.**

**Situation de crise pour les entreprises sinistrées**

S’il est pour l’heure encore difficile d’évaluer précisément l'ampleur des préjudices subis par les entreprises sur les zones concernées par les crues, l’impact économique, moral et financier sera sans aucun doute important à court, moyen et long terme pour les sinistrés.

En effet, de nombreuses entreprises font état d’arrêts d’activité avec de lourds dégâts matériels directs (dommages sur le bâtiment, détérioration des matériels, perte partielle ou totale des stocks...) sans visibilité d’une reprise possible dans les prochaines semaines. Et ce, d’autant plus que la décrue n’est toujours pas effective. Un certain nombre d’entreprises et commerces franciliens voient par ailleurs leurs activités empêchées ou très fortement ralenties en raison de routes impraticables et d’incapacité d’acheminement des marchandises.

**Un plan d'actions en réponse aux besoins urgents**

Face à cette situation, la CCI Paris Ile-de-France active ce mercredi 15 octobre une plateforme d’appels joignable au **0 809 543 112**

Nos conseillers dédiés informent orientent, en fonction des situations et des besoins, vers les meilleures solutions et les meilleurs interlocuteurs de proximité. Ils sont déjà pleinement opérationnels pour recueillir les demandes urgentes et les besoins immédiats des entreprises.

Des conseillers ont également été mobilisés pour démarrer, en complément de la plateforme d’appel, une campagne proactive d’appels à destination de toutes les entreprises et commerces enregistrés dans les zones concernées.

En complément, la [CCI](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Outils/Glossaire/%28namefilter%29/CCI) Paris Ile-de-France déploie progressivement un plan d’actions pour apporter information, aide et accompagnement le plus complet possible aux entreprises et commerçants sinistrées. Ce plan sera adapté en fonction de l’évolution de la situation.

**La Chambre de commerce et d’industrie met en place :**

* Un **guide pratique** des démarches à effectuer en cas d’inondation (sécurisation des locaux et salariés, assurances, nettoyage, continuité d’activité) et des principaux contacts départementaux disponible en cliquant [**ICI**](https://www.cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/gestion-difficultes/que-faire-en-cas-inondation)
* Un **accompagnement personnalisé** pour orienter les dirigeants vers les interlocuteurs adaptés (assurances, administrations, organismes sociaux et fiscaux).

**Les équipes de la CCI Paris Ile-de-France sont pleinement mobilisées pour accompagner les entreprises sur la région.**

**Contact relations presse :**

Nicolas Moutier et Elodie Flora | 06 69 31 76 08 et 06 58 65 65 30 - servicedepresse@cci-paris-idf.fr

**Chambre de commerce et d’industrie de région Paris Ile-de-France**

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08